

Développement économique et recherche dans Versailles Grand Parc

Le développement économique est l'une des priorités affichées de la communauté de Versailles Grand Parc. Nous examinons ci-dessous les modalités et moyens (actuels et futurs) mobilisés dans cette perspective de développement économique.

VGP affirme progressivement sa volonté d'être un acteur du développement économique.

Au-delà de cette vocation, trois questions se posent :

- **Comment VGP peut-elle assurer son rôle d'initiatrice du développement économique ?**
- **VGP possède-t-elle les moyens de participer au développement de l'économie de la connaissance ?**
- **Comment VGP peut-elle faire émerger des entreprises de l'économie de la connaissance ?**

Le **magazine d'information de la Ville de Versailles** dans son numéro de Décembre 2012 /Janvier 2013 présente le « parcours du créateur en 5 étapes ». Nulle mention n'est faite de l'important gisement représenté par les nombreux **Centres de recherche** présents sur le périmètre de VGP.

La trilogie « **laboratoire, université, entreprise** » est un moteur majeur de la création d'activité sous réserve que les responsables du territoire, promoteurs de la création d'entreprise, aient défini leur stratégie locale : élaboration des diagnostics économiques locaux, accompagnement des actions, formation des acteurs et habitants du territoire.

Ce gisement de savoirs est-il bien mis en valeur dans le cadre de l'action de V.G.P. ?

1. Comment VGP peut-elle assurer son rôle d'initiatrice du développement économique ?

Le tissu entrepreneurial d'une agglomération peut s'enrichir suivant trois processus :

a - Une **croissance endogène** des entreprises sises sur le territoire pour satisfaire l'accroissement des débouchés actuels ou l'apparition de nouveaux produits. L'entreprise assure elle-même les études et le montant des investissements. Dans ce cas, le rôle de l'entité actuelle « **Développement économique** » de VGP est pratiquement inexistant, si ce n'est de faciliter les démarches administratives.

b - Une **croissance par transfert d'investissement** : une implantation d'entreprises existantes extérieures au territoire, territoire dont l'entité précitée de VGP peut améliorer l'attractivité. Cette politique s'est concrétisée récemment par la venue de Blizzard et de Hove Textile. Si une telle politique économique, basée uniquement sur l'attractivité du territoire, est bénéfique pour VGP, elle n'améliore pas l'économie de la France, puisque ces entreprises auraient pu s'implanter dans une autre région de France.

c - Une **croissance par émergence de nouvelles activités**, facilitée par la mise à disposition par les divers centres de recherche de leurs connaissances en disciplines variées, leur mise en commun et leur mise en synergie avec des entreprises existantes, afin de permettre l'éclosion de nouvelles idées de création. Cette économie de la connaissance, en pleine croissance dans le monde, est de plus en plus nécessaire dans les pays occidentaux en raison de la concurrence des pays émergents conduisant à l'arrêt ou à l'affaiblissement de nombreuses industries traditionnelles. Certes le développement économique s'est toujours appuyé sur la connaissance, mais l'accélération des mutations technologiques à la fin du 20^{ème} siècle, en particulier celles des technologies informatiques, a conduit à une influence croissante des savoirs. Le capital immatériel (information, savoir-faire et connaissance) assure désormais un avantage compétitif aux personnes, institutions et lieux géographiques qui le détiennent : le capital-savoir devient le troisième facteur de production, en plus du travail et du capital financier.

Pour assurer le développement de cette économie de la connaissance, des dispositifs de collaboration sont à favoriser, au niveau étatique certes (les pôles de compétitivité en sont un exemple), mais aussi à l'échelle territoriale pour relayer les actions de l'Etat, déterminer un développement compatible avec les ressources du territoire et initialiser des développements spécifiques. En effet, si la **trilogie « laboratoire, université, entreprise »** est nécessaire, l'action des responsables de territoires est indispensable pour établir des stratégies locales : élaboration des diagnostics économiques locaux, accompagnement des actions, formation des habitants du territoire.

Les territoires, tels que départements et régions, doivent s'impliquer dans le processus de développement de l'économie de la connaissance, mais les villes et les intercommunalités doivent déterminer une identité territoriale appelée à s'intégrer dans ce processus. Les villes et agglomérations, qui initieront les premières sur leur territoire la création, la gestion et la transmission de l'économie de la connaissance, assureront leur leadership à l'intérieur de leur département ou région.

2. VGP possède-t-elle les moyens de participer au développement de cette économie de la connaissance ?

VersaillesGrandParc dispose sur son territoire de la trilogie « laboratoire, université, entreprise » nécessaire au développement de cette économie : les **lieux d'enseignement supérieur et les organismes de recherche publics et privés**, répertoriés en annexe, sont en effet très nombreux et de qualité, même si cette liste n'est pas exhaustive. Nous n'avons pas mentionné volontairement les entreprises importantes (par ex. Blizzard, Vinci Facilities, Nexter, Siemens, Bongrain, ...), présentes sur le territoire de VGP mais ne possédant pas d'entités de recherche proprement dites.

Pour concrétiser ce processus de création de nouvelles entreprises à forte valeur ajoutée, il est nécessaire que VGP, au-delà de la trilogie « laboratoire, université, entreprise » riche de potentialités, détermine une stratégie locale de développement économique en structurant et intégrant les réseaux de connaissances présents sur son territoire. A cet effet, l'entité « **Développement économique** » de VGP, qui a commencé à mettre en œuvre une analyse complète du potentiel de connaissances (dont l'essentiel est explicité ci-dessous), s'efforcera d'élargir ses prérogatives en précisant les identités territoriales en termes de savoirs. Vraisemblablement la **stratégie locale de VGP** s'appuiera sur les connaissances fortes en biologie végétale (processus déjà initialisé), informatique et systèmes, instrumentation médicale, transport intelligent, habitat durable.

3. Comment VGP peut-elle faire émerger des entreprises de l'économie de la connaissance ?

L'expansion de cette économie de la connaissance nécessite de développer en priorité, à tous les niveaux, les établissements d'enseignement supérieur :

- VGP a la chance de posséder le levier du CNAM pour faire bénéficier de nombreux habitants d'une formation continue de haut niveau. Une politique de formation ciblée pourrait être proposée par VGP pour élever le niveau des compétences du personnel des entreprises situées sur le territoire ; en particulier, VGP pourrait proposer un programme de formation aux chercheurs d'emploi.
- Le développement de l'UVSQ sera toujours nécessaire, mais comme ce développement s'est principalement effectué sur l'agglomération de Saint-Quentin et que les contraintes foncières sont très fortes sur VGP, on peut se demander si les moyens d'enseignement et de recherche des deux territoires ne doivent pas être mis en commun à la disposition des entités spécialisées des deux communautés. La communauté de Saint-Quentin (CASQY) a en effet investi depuis l'origine 40 millions d'euros dans l'Université, dont 8 dans la Faculté de médecine.

La pépinière d'entreprises actuelle (55 bureaux, dont 32 sont actuellement utilisés par 17 entreprises) permet aux créateurs de faire examiner leur projet par des cadres retraités bénévoles de l'association Suzanne Michaux, en liaison avec la CCI et le Réseau Entreprendre en France. Un ou deux ans après la création de l'entreprise, le créateur est invité à quitter la pépinière pour un Centre d'affaires. L'hôtel d'entreprises, en projet, facilitera l'hébergement ultérieur de ces entreprises naissantes. En comparaison, la CASQY dispose de 2 pépinières d'entreprises et d'un hôtel d'entreprises avec 4 conseillers à temps plein et des équipes d'intervention à la demande composées d'avocats, de banquiers et de juristes.

Afin que la pépinière contribue à la création d'entreprises à forte valeur ajoutée, l'entité « Développement économique » pourrait contribuer à la mise en relation des Centres de Recherche publics et privés avec des entreprises existantes, conduisant à la création de « joints ventures ».

L'entité précitée aura enfin la responsabilité d'élaborer la liste des domaines concernés par le territoire (bio végétal, transport intelligent, ...) à partir des savoirs disponibles, de mettre en relation les acteurs du territoire correspondant à ces savoirs (établissements d'enseignement et de recherche et entreprises), enfin d'être le catalyseur des actions afférentes des Centres de recherche et des entreprises, unissant leurs forces pour la création de nouvelles entreprises innovantes.

La création de la grappe d'entreprises « Le vivant et la ville » est un bon exemple, mais les moyens en matière grise dont elle dispose ne nous semblent pas être à la hauteur de l'enjeu. On pourrait prolonger ce concept par la mise en œuvre d'un « projet urbain global » de l'agglomération, en incluant les futures politiques foncière, économique, sociale, culturelle et universitaire, avec l'aide des savoirs disponibles au sein des établissements spécialisés INRA, Ecole du paysage, Ecole d'architecture, UVSQ, ... L'accent pourrait être mis sur la maîtrise de l'énergie (en particulier renouvelable), la gestion de l'eau, la valorisation des déchets, la performance énergétique des bâtiments, l'intégration des transports et de la nature dans la ville.

Annexe

Principaux centres d'enseignement et de recherche dans VGP

1 - UVSQ

L'UVSQ a signé des partenariats avec des collectivités territoriales, des entreprises et d'autres institutions académiques ; elle est liée par des accords financiers et des contrats de recherche avec des entreprises (taxes d'apprentissages, fonds d'alternance) permettant ainsi d'effectuer des développements de recherche dans de nombreux domaines, par exemple :

- Automobile et transports publics : dans le cadre d'un contrat avec le pôle de compétitivité MOV'EO.
- TERATEC : Simulation numérique hautes performances (Labo mixte avec INTEL en liaison avec le CEA à Bruyères-le-Chatel).
- UER de Mathématiques de Versailles : Cryptologie.
- LATMOS : Laboratoire Atmosphères, Milieux, Observations spatiales, en liaison avec le CNES.
- Médical (en particulier épidémiologie) : domaines télématique et simulation.

2 - INRA

2.1 - Centre de Versailles-Grignon

Centre dédié aux études végétales constitué de six sites : Versailles (60 ha), Grignon (31 ha), Plateau du Moulon (94 ha), La Minière (15 ha), Évry, Ivry-sur-Seine et Marne-la-Vallée.

Personnel : 1400 personnes, dont 800 titulaires (ingénieurs et techniciens), 370 chercheurs et ingénieurs associés, 230 doctorants et post-doctorants, soit 10% des effectifs de l'INRA.

Budget : 80 millions (50 M€ salaires, 30 M€ investissements et fonctionnement), dont 66M€ en dotation d'Etat et 14 M€ en ressources propres et contrats (20% du budget).

Soixante entreprises sont en relation avec l'INRA de Versailles.

- Quatre axes de recherche
 1. Biologie intégrative du végétal, biotechnologies, bio ressources ; fonctionnement des plantes, utilisation du végétal.
 2. Agro-écologie et gestion durable des productions végétales sur les territoires.
 3. Aliment, alimentation, santé (en commun avec le Centre de Jouy-en-Josas).
 4. Economie et sociologie de l'agriculture et de l'alimentation.
- Investissement dans la grappe d'entreprises « Le Vivant et la Ville » : ingénierie écologique au service des enjeux urbains.

2.2 - Centre de Jouy-en-Josas

Centre dédié à la zootechnie (animal, microbiologie, sciences de l'aliment), incluant 1600 agents dont 1000 titulaires, soit 12% des effectifs de l'INRA.

Regroupement de l'enseignement et de la recherche, en 2017/2018 à Saclay, des sites de AgroParisTech et de Grignon. Le site de Grignon sera alors fermé.

3 - INRIA

Le centre de Rocquencourt comprend 9 services de support à la recherche, 38 équipes de recherche et deux start-up.

L'Inria gère ses études par équipe-projet ; celle-ci, entité d'une vingtaine de personnes créée pour 4 ans et prorogée en cas de succès (maximum de 12 ans), constitue une structure autonome, avec une double mission : sciences et transfert, donc par essence partenariale entre les centres de recherche et les industriels.

Des partenariats existent avec l'UVSQ, le laboratoire PRISM du campus de Versailles et une équipe de médecins de Saint-Quentin pour la gestion informatisée des dossiers médicaux.

Une équipe Inria de Rocquencourt (dirigée par Michel Parent) participe à MOVEO dans le domaine du transport intelligent.

La plupart des contacts passent par les équipes à l'occasion de projets et non par des relations institutionnelles.

4 - Pôle de compétitivité Mov'eo

Védécom (I.E.E.D. : Institut d'excellence en matière d'énergies décarbonées), situé à Satory, est un institut de la nouvelle filière de la mobilité individuelle durable avec deux secteurs applicatifs : les véhicules décarbonés et communicants et l'éco-système de la mobilité décarbonée.

Lancement fin 2012 de la construction de 7000 m² de bureaux et emménagement fin 2014 avec un financement de 54 M€ + 20 M€ du Conseil Général.

Personnel : 285 chercheurs prévus (65 privés et 60 publics, 120 doctorants et post-doctorants).

5 - General Electric avec le Siège européen de G.E. HealthCare France à Buc : 400 chercheurs en instrumentation médicale.

6 - Air Liquide : Centre de Recherche Claude Delorme aux Loges-en-Josas : 300 salariés.

7 - HEC : 5 Centres de recherche en organisation et innovation et 1 laboratoire allié au CNRS (Recherches en Gestion).

8 - Ecole d'Architecture de Versailles : un laboratoire avec 5 équipes de recherche (34 chercheurs).

9 - Ecole Nationale Supérieure du Paysage de Versailles : 14 chercheurs constituant le LAREP (Laboratoire de Recherche de l'Ecole du Paysage).

10 - IFSTTAR (Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux) : 3 laboratoires à Satory et 2 la Minière.

11 - ISIPCA (Institut Supérieur International du Parfum, de la Cosmétique et de l'Aromatique alimentaire) : à Versailles, 14 laboratoires en parfumerie, cosmétique et aromatique alimentaire.

Remarque : Il faut y ajouter les moyens du **CNAM de Versailles** qui est un outil performant pour la formation continue :

Vingt Centres CNAM sont installés en Région Ile-de-France. La formation s'adresse à des personnes titulaires du bac et au-dessus : 50% ont un niveau de départ équivalent à Bac+2.

A Versailles, 700 auditeurs suivent les cursus : Informatique, Electronique, Automatique, Mécanique, Acoustique, Aérodynamique, Mécatronique, Analyse et mesure, Hygiène et Sécurité, Ressources Humaines, Economie-Comptabilité-Gestion, Management, Urbanisme-Aménagement-Gestion des collectivités locales, Droit social, Anglais.

Chaque Centre inclut les activités suivantes :

- . Bilan de compétences
- . Validation des acquis de l'expérience (VAE)
- . Formation dans le cadre de cours du soir (hors temps de travail) ou ouverte à distance par Internet
- . Services aux entreprises (Audit, Conseil, accompagnement au changement, reconversion ...)